CFDT News

CFDT Dec de METZ Newsletter

JANVIER 2019 Numéro 16

SOMMAIRE

INFOS NATIONALES
Quel dialogue social demain ? 3

DANS LA DEC
Grève du 14/12/2018 4

HUMEUR
Parole de Coco 6

COMMISSION FORMATION
La formation & Vous 8

DIVERS
Perles du Net 12

COMMISSION LOISIRS
Le point sur... 14

LES ÉLUS 16

Cfdt:

édito

Il est de tradition de souhaiter une bonne année en janvier et nous nous plierons avec plaisir à cette tradition en espérant que tous vos vœux seront réalisés.

Une nouvelle année c'est aussi l'occasion de faire un point sur notre entreprise.

Côté social, c'est la crise car la direction veut faire des économies de tous côtés en continuant de serrer la vis aux salariés : suppression importante d'effectifs, 7 ans sans augmentation collective et maintenant, cela ne suffit plus, elle retire le peu d'avantages sociaux que nous avions en comprimant la prime de départ à la retraite et primes de médailles du travail.

Oudéa a déjà mis aux oubliettes les augmentations de capital réservées aux salariés mais peut-on lui reprocher cela tant le cours de l'action dévisse en bourse ?
Depuis un an, l'action est tout de même passée de plus de 47 €… à 27 €.

Cette dégringolade sans fin n'est que le résultat de la politique d'Oudéa qui pense toujours faire plaisir au marché et tombe toujours à côté.
Il a perdu la confiance des salariés mais aussi celle des investisseurs. Pourtant il n'oublie pas de s'augmenter grassement chaque année en justifiant qu'il est irremplaçable.

Carlos Ghosn le pensait aussi !

La Rédaction, votre section CFDT

AG DES SYNDICATS CFDT BANQUES & ASSURANCES

Les nouvelles modalités du dialogue social ont été le sujet principal de l'Assemblée Générale des syndicats qui s'est déroulée fin 2018 à Paris.

La délégation messine était composée de Magalie Lassard, Lydie Mangenot, Pierre Cuevas et Monique Motsch.

Des militants venus de toute la France ont largement exprimé leurs craintes quant à la baisse des moyens attribués à l'avenir pour représenter et défendre les intérêts des salariés alors même que le secteur bancaire est en pleine mutation et que de nombreuses suppressions de postes sont à déplorer.

L'occasion également de présenter l'accord négocié à SG à la table ronde organisée sur le thème des nouvelles instances représentatives du personnel.

En effet, dès 2019, exit les CE, CHSCT et DP pour faire place au CSE.
Si dans le groupement des assurances, les accords sont généralement plus favorables que les ordonnances Macron, il n'en est pas de même au niveau des banques : toutes les directions se sont données le mot pour réduire les moyens.

Il ressort des discussions que l'accord conclut à la SG n'est pas le plus mauvais de la branche :

- Nous conservons le périmètre actuel à l'inverse de nos concurrents qui ont tous mis en place des instances régionales,
- Même si le nombre d'élus est en baisse, la mutualisation et le report d'un mois sur l'autre des heures de délégation permettront aux membres suppléants de participer activement à la vie de l'instance (ce dispositif n'est pas prévu par les ordonnances),
- Les temps de trajet d'un élu sont neutralisés et le temps de réunion est déplafonné (un plus par rapport à la loi),
- 10 réunions par an au lieu des 6 prévues, et la possibilité pour un suppléant d'assister à la réunion (alors que les suppléants sont exclus de tout)
- L'obligation de traiter au moins 1 fois par trimestre les sujets relatifs à la sécurité, la santé et aux conditions de travail.

Même si la direction a refusé de mettre en place des représentants de proximité dans le réseau (actuels DP) c'est bien plus que ce qu'ont obtenus nos collègues dans le secteur bancaire.

Cet accord est conclu pour une durée de 4 ans, à savoir la durée d'un mandat, et les craintes sont grandes de passer en mode région en 2023.
Si les débats furent nombreux et riches tout au long des 3 jours qu'aura durée cette AG, les inquiétudes demeurent : quel dialogue social demain avec moins d'élus, moins de moyens et la possibilité offerte par le gouvernement à nos très chers dirigeants de faire moins que le code du travail ?

Plus que jamais, si les salariés veulent continuer à faire entendre leurs voix, ils devront soutenir leurs élus.
Contrairement aux idées reçues, les organisations syndicales font beaucoup, les défendre c'est vous défendre.

Y êtes-vous prêts ?

UNE GRÈVE...ET APRÈS ?

Le 14 décembre dernier, pour la première fois depuis 4 ans, les salariés de la Dec étaient appelés à faire grève.

Ce mouvement, à l'initiative de la CGT et de la CFDT, faisait suite à des annonces de la Direction lors des Négociations Annuelles Obligatoires, où non content d'une 7ème année consécutive sans augmentation collective, elle s'attaquait en plus à nos rares acquis.

Si le mouvement a connu un très fort taux de participation dans de nombreuses entités du pays, le suivi dans la Dec de Metz a été très hétérogène :

de 0 à 100% selon les agences !

Merci à ceux qui ont fait grève.

Merci pour votre soutien aux actions de la CFDT.

Les motifs de mécontentement sont justifiés et le ras-le-bol est partagé par les salariés de la Dec comme en attestent le baromètre employeur et le nombre hallucinant de démissions, ainsi que vos témoignages qui confirment votre exaspération.

Pour autant ce mouvement de grève nous impose une réflexion.
En effet qu'est-ce qu'il a changé ?
Ce 14 décembre nous autres grévistes avons subi une retenue sur notre salaire, les non-grévistes ont dû compenser notre absence, des agences ont fermé…
Tout ça pour que la Direction ne daigne même pas changer d'un iota sa position !
Mais pourquoi l'aurait-elle fait ?
Après tout, malgré des années de mépris de sa part, nous continuons à faire notre métier du mieux possible, à nous mettre en quatre pour nos clients, à faire des heures supplémentaires gratuites pour les beaux yeux de notre hiérarchie…

Alors aujourd'hui nous vous proposons de dire STOP, de bouger les choses, de vous réveiller, de vous rebeller !

Visiblement les grèves et les pétitions n'ont plus l'impact qu'elles avaient dans les rapports sociaux, en tous cas pas dans notre profession.

Qu'à cela ne tienne, révisons nos méthodes et évoluons !

QUELLE ALTERNATIVE ?

D'autres modes d'actions sont possibles :

Vous pouvez commencer par déclarer les heures supplémentaires réalisées (ou arrêter d'en faire si votre hiérarchie vous les conteste);

vous pouvez nous solliciter pour organiser un débrayage dans votre entité;

vous pouvez aussi, si ce n'est pas déjà fait, adhérer à la CFDT;

vous aurez aussi la possibilité de nous rejoindre en tant que militant lors des élections en fin d'année.

Un exemple : il y a quelques semaines nous vous avons proposé de montrer votre désaccord en portant une écharpe.

Le résultat étant mitigé, **quel type de mobilisation demain ?**

Nous sommes à l'écoute de vos idées et avons besoin de vous sur ce sujet comme sur d'autres, mais quoi qu'il en soit il est primordial de taper du poing sur la table et d'arrêter de subir !

Nous remercions tous ceux qui refusent de se laisser faire et qui estiment que les salariés SG méritent mieux.

«Il s'agit, après avoir toujours plié, tout subi, tout encaissé en silence, d'oser enfin se redresser. Se tenir debout. Prendre la parole à son tour.»

Simone WEIL(1909-1943),
La Révolution prolétarienne, 10 juin 1936

HUMEUR...

Lors de la plénière du 6 décembre, nous demandions au Patron s'il accepterait de venir jouer à "vis ma vie" en agence... proposition acceptée.
Reste à voir si cela sera réellement fait.
En attendant, nous vous faisons partager l'humeur de Coco...

"Voici le retour que je viens de recevoir de la cellule KYC EER de la DR concernant ma demande:

> *Bonjour,*
> *Merci de nous renvoyer un mail avec le bon objet :*
>
> *Merci de bien respecter scrupuleusement l'objet du mail dans l'ordre suivant :*
> *N°tiers + nom + prénom + code agence + type d'EER (standard, mineur, majeur protégé, SBB, non-résident, confidentiel)*
>
> *Sans ça nous ne traiterons pas votre demande*
> *Cdt*

Ma réponse:

Je suis dans l'expectative lorsque je vois la réponse à ma demande.

Dois-je me soumettre bêtement, encore une fois, comme la machine que l'on me demande de devenir ou ai-je le droit à la réflexion ?

En effet les éléments demandés sont notés, mais pas dans le bon ordre… J'imagine la réaction de l'interlocuteur qui reçoit ma demande : « Horreur ! le formalisme n'est pas respecté, je ne peux donc pas traiter ! »

Donc moi, bon petit soldat qui se débat dans mon agence pour :

- *Recevoir des clients, parfois sympas, parfois agressifs, parfois arrogants, de façon formalisée en RDV ou souvent à l'improviste ("j'en ai juste pour 5 min..."),mais toujours avec le sourire ;*
- *Répondre au téléphone, à tous les appels, bien-sûr, il faut que la SAT soit bonne, à des demandes parfois simples mais aussi parfois incongrues, à ceux qui ne comprennent pas... pourquoi ils n'ont toujours pas reçu leur relevé de compte, à ceux qui n'entendent pas, à ceux qui ne peuvent pas se déplacer… ;*
- *Respecter le nombre de RDV par semaine que mon poste m'impose et qui parfois va bien au-delà, mais ça, ça ne compte pas ;*
- *Pédaler pour voir mon pilotage/MAP et celui de ma chère agence en vert ;*
- *Traiter tous les imails client , et il y en a, c'est la faute au digital «combien je peux emprunter pour une maison ? Je ne suis pas disponible pour venir vous voir, c'est urgent.» 1min à écrire, 1h à répondre ;*

... / ...

COCO, "SOLDAT DU FEU"

• Traiter toutes les DS en un temps record, et oui cela compte aussi pour la SAT et puis les rappels c'est sous 24h (dixit le CRC) ;

• Lire – traiter – enregistrer (dans sa tête et parfois dans l'ordi, parce que non vraiment on n'est pas des machines) - répondre à tous les mails internes ;

• Trouver du temps pour décrocher son téléphone afin de voir sa LCP avancer. Et oui si il n'y avait pas ça, il n'y aurait pas d'activités commerciales dans les agences ;

• Attendre, souvent, très souvent que les logiciels SG veuillent bien fonctionner ;

• Mettre à jour les données KYC obligatoires ;

• S'occuper de la remédiation, et oui en agence nous devons OBLIGATOIREMENT et TRES RAPIDEMENT se mettre d'équerre avec la législation, il faut rassurer les actionnaires, que ceux qui traitent des opérations avec la Libye ou influent le LIBOR se rassurent ;

• Essayer de trouver du temps pour me former en e-learning, la formation devant un écran c'est très important pour que l'employeur soit en règle avec la législation ;

• Se tenir informée des nouvelles notes, ou instructions, que l'on reçoit parfois à 17h50 et qui font 40 pages, histoire d'asseoir ma journée. Et puis les instructions il faut bien les respecter ;

Je dois maintenant aussi respecter un formalisme TRES TRES précis pour faire contrôler mes EER (en tant d'années de maison, qu'est-ce que j'ai pu en faire des bêtises lors de mes précédentes EER pour être traitée de la sorte). Donc voilà il faut mettre les informations dans le bon ordre sinon ma demande ne peut être traitée, moi qui suis allée sur une dizaine de logiciels différents durant en moyenne 1h30 avec des clients dans un bureau qui ne comprennent pas pourquoi ils ne repartent pas avec un RIB et pourtant ils m'ont vu en scanner des pages. Voilà ce temps et ce travail gâchés parce que je n'ai pas respecté le formalisme ultime de mettre des informations dans l'ordre ! L'interlocuteur qui a reçu ma demande a sans doute l'instruction de ne pas traiter et pourtant ce n'est pas mon ennemi, c'est mon collègue, qui doit lui aussi respecter des règles et pour ça je ne lui en veux pas.

Ah, le bon petit soldat que je suis a oublié de vous dire que comme beaucoup d'agences, maintenant ici nous sommes en accueil partagé, avec les tâches de guichet et d'accueil que cela impose. Ah et puis j'ai aussi oublié de vous dire qu'ici c'est une agence de 3 et nous sommes 2 titulaires, cela dure depuis au moins …trop longtemps en tout cas. Oui vous allez me dire, comme partout. C'est vrai malheureusement mais cela veut dire que de 4 titulaires il y a 1 an, lorsque votre collègue prend quelques jours de congés bien mérités (ou autres absences) et bien vous vous retrouvez seul titulaire dans votre agence à vous débattre avec toutes les tâches qui soit-disant vous incombent.

A force de nous presser, nous la base avant, comme des citrons, il n'en restera plus que des pépins…et malheureusement pas forcément pour la SG !

A méditer,
Bien cordialement mes chers collègues."

Coco

LA FORMATION & VOUS

Notre secteur d'activité fait face à une révolution de l'intelligence artificielle qui bouleverse les comportements et usages de nos clients ainsi que notre façon de travailler.

Dans cet environnement instable, notre entreprise change … se transforme. Certains métiers disparaissent, d'autres évoluent. Nous pouvons même voir apparaitre des nouveaux métiers et imaginer que d'autres n'existent pas encore.

Nos compétences d'hier deviendront obsolètes dans la banque de demain. Le temps d'une carrière toute tracée est révolu. Il est nécessaire d'agir pour ne pas être pris au piège dans ce tourbillon infernal et rester au bord de la route.

Il appartient à chacun de faire ce qu'il faut pour acquérir et développer de nouvelles compétences nécessaires à son épanouissement et son évolution professionnelle.

La métamorphose s'impose.

L'arme pour y faire face : LA FORMATION !

Malgré la loi du 5 mars 2014, rendant obligatoire les entretiens professionnels, les différentes mesures existantes pour accéder à la formation restent mal connues.

Pour rappel, cet entretien, qui doit avoir lieu tous les deux ans, a pour objectif « d'envisager, avec le salarié, ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi ».

Cet entretien permet d'un côté au salarié d'être acteur de sa vie professionnelle et de sécuriser son parcours professionnel.

Et de l'autre à l'entreprise de pouvoir anticiper les évolutions, d'être vigilants quant à l'actualisation des compétences et surtout de prendre davantage en compte son obligation de maintenir l'employabilité de ses collaborateurs.

De plus, cet entretien doit comporter des informations relatives aux différents dispositifs, notamment la VAE.

Pourtant, nous constatons qu'il existe encore des freins à la formation qui s'appuient sur des idées reçues.

Balayons celles qui circulent généralement le plus.

idées reçues

2019 sera l'année de la formation: VRAI

2019 sera la dernière année pour utiliser vos heures de DIF. Pour mémoire, le DIF (droit individuel à la formation) est l'ancien dispositif qui a été remplacé par le CPF (compte personnel de formation). Les heures cumulées sur le compte DIF sont transférables sur ce nouveau compte. Même si en 2014 vous n'étiez pas salarié Société Générale.
Lors du passage au compte CPF, vous avez reçu de votre employeur une attestation avec le nombre d'heures DIF acquis au 31 décembre 2014. Et c'est à vous de les enregistrer sur votre compte CPF. Si vous avez perdu cette attestation, un duplicata peut être fourni par le service RH.
Une grande partie des salariés bénéficient de 120 heures de DIF. Celles-ci sont valables jusqu'au 31 décembre 2019.
C'est pourquoi l'année 2019 DOIT être celle de la formation.
Avec la nouvelle réforme et la monétisation du CPF, nous ne connaissons pas aujourd'hui la valeur de nos 120 heures de formation.
Mais peu importe, il serait vraiment dommage de les laisser partir à la poubelle.

Je n'ai droit à la formation que si ma direction m'y inscrit: FAUX

Il est tout à fait possible de se former en dehors de l'entreprise et même pour des compétences qui ne sont pas liées à notre métier. En fonction de certaines formations choisies, il est possible de faire coïncider la formation avec son emploi du temps: cours du soir, à distance, le samedi ou sur des congés.
L'inscription à une formation hors du temps de travail ne nécessite pas l'accord de l'entreprise. Le salarié a la possibilité d'utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour le financement.

CPF, DIF

Le CPF ne peut être utilisé que pour une formation en rapport avec mon métier : FAUX

Le CPF peut être utilisé pour n'importe quelle formation certifiante et inscrite sur une liste "reconnue par l'État" répertorié RNCP. Pour savoir si votre formation est éligible au CPF, il suffit de vous rendre sur le site : https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public et de faire une recherche dans l'onglet formation.

Il est donc par exemple possible de suivre une formation de fleuriste, boulanger, comptable, webmaster ou d'améliorer son niveau en langues. Mais aussi de développer des socles communs de compétences comme améliorer l'utilisation du numérique pour optimiser l'organisation de son travail.
Enfin le CPF permet également de bénéficier d'un accompagnement à la Validation des Acquis et de l'Expérience. La VAE est le dispositif qui permet de faire votre expérience et compétences de terrain pour obtenir un diplôme.

Pour suivre une formation, il faut absolument l'accord de ma direction: VRAI/FAUX

Il y a deux possibilités pour votre formation_:

- Hors temps de travail: sans accord de l'employeur.
- En temps de travail: accord de l'employeur nécessaire sur le contenu et le calendrier.

C'est trop compliqué d'utiliser mon CPF : FAUX

Une fois la formation trouvée, lancer le financement par le biais de son CPF est très simple et rapide.

Une fois le compte créé, il faut compter moins de 10 minutes pour la demande et quelques jours pour l'accord de financement.

Pour vous accompagner, vos élus vous ont préparé une trame que nous pouvons vous faire parvenir sur simple demande …

SE FORMER...POURQUOI PAS ?

Avec la nouvelle réforme, la formation pour reconversion professionnelle c'est fini: FAUX

Le CPF de Transition Professionnelle « remplace » le Congé Individuel de Formation (CIF). Pour mémoire, le CIF était un congé qui permettait au salarié de s'absenter de son poste de travail afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir. Ils étaient auparavant instruits par les FONGECIF.

L'instruction et la prise en charge des dossiers « CPF de transition professionnelle » incombera dorénavant à des Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales (CPIR). Ces nouvelles structures seront les seules à pouvoir autoriser la réalisation et le financement des projets au titre du CPF de Transition. Le congé spécifique et la rémunération pendant la formation seront déterminés par décrêt.

A ce jour, nous attendons la parution de plusieurs décrêts qui préciseront les modalités de la nouvelle réforme sur la formation professionnelle.

Je suis trop vieux pour suivre une formation: FAUX

C'est quoi être vieux ? L'âge n'est qu'un nombre !

Il n'y a pas d'âge pour apprendre et on ne peut pas vous refuser une formation pour ce motif.
L'âge de la retraite ne cesse de reculer et la mise à jour des compétences par la formation doit être régulière et concerne tous les salariés.

Ainsi, que vous ayez moins de 30 ans ou plus de 50 ans, il n'est jamais trop tôt, ni trop tard pour développer vos compétences ou pour entamer une reconversion professionnelle. Le principal étant que vos motivations soient clairement définies.
Bien-sûr, concilier emploi et formation n'est pas chose facile. L'investissement personnel lié à un projet de formation est indéniable. Mais il faut voir l'impact positif sur votre vie à long terme.

De plus, lorsqu'on a l'expérience du terrain, il est possible de passer par une VAE pour obtenir un diplôme.

LES PERLES DU NET

Vous @vez un nouveau mess@ge

En espérant que la reprise ce matin n'a pas été trop dure pour vous, je m'excuse mais je dois vous poser une question car il y a un point qui me chagrine dans les comptes que j'ai imprimés sur votre site.

En effet, suite à vos conseils, j'ai édité toutes les opérations bancaires effectuées sur mon compte jusqu'au 12-04-2018. Ainsi ,du fait des changements bancaires ou il y a toujours quelque surprise parfois je sais ou j'en suis exactement.

Aussi , par 2 fois j'ai pu constater des prélèvements " cotisation jazz " ? ? J'aime bien la musique mais à ce point " cotisation jazz " ??? Ça m'interpelle surtout qu'étant veuf je n'ai pas le cœur à écouter de la musique surtout celle- la Je suis encore aux Schadows ou à Phil Collin's

Merci de m'éclairer à ce sujet car le 17-02 il y a eu 8.50 € et le 17-03 idem ?????????
Personne ne m'a parlé de cela , qu'en est-il exactement et précisément ? Car s'il y a un problème faut le bloquer de suite.

Bonne journée et encore merci pour votre réponse que j'attends impatiemment

bonjour je recu une facture des bouygues telecom 14,26 cnt je accept cet facture vous paye svp merci

Chère Mme,
Je constate ce jour une commission d intervention de 24 euros sur mon compte. Je pense cependant qu il y a une erreur car, même si je vous remercie d'avoir voulu m'aider, je n'ai à aucun moment demandé une intervention de quelque nature que ce soit sur mon compte. Je suppose donc qu' il y a une erreur ou confusion et vous demande de bien vouloir me rembourser cette commission perçue pour une intervention que je n ai pas demandée. Cordialement

bonjour en reflechissant bien je ne vois pas pourquoi vous voulez arreter la carte bleu de ma femme elle la payer vu quel la refaite il ya 3mois on lui avais pirater je vais pas vous redonner 35euro a chaque fois sa na rien a voir avec generis je me suis renseigner vous jouer a quoi vous croyer je roule sur l or ou quoi je suis deja juste tous les mois et la je vais devoir ressortir 35euro je suis pas d accord laisser la carte de ma femme active vu quel et payer

Bonjour
Pour l'autorisation de découvert ces vraiment honteux, ces ça la France, j'espère que les gilet jaune vont continuer leur bordel, vive la démission de macron.

LES PERLES DU NET

Bonjour madame
Voilà j'ai un soucis je ne sais pas d'où sa vien mon salaire et de 677 e tout les mois cela ne change pas cela fai 3 mois de suite que je ne reçois pas la même somme par la trésorie de florange. Ainsi j'ai appeler le travail il mon dit que la somme qui on envoyer été bien de 677 e hors je retrouve depui juillet 619e en juin 648e en juillet et 619e en septembre je voulais savoir si cela venait de la part de la banque car le travail m'a garanti que la somme de 677e a été envoyer merci beaucoup de vouloir vérifier tout sa

bonjour encore 1euro 50 pour un virement permanent fait en accord banque de France et sa nes pas normal de soutirer de l argent comme sa mais bon vous ne reponder meme pas au message sa vous derange un geste vous savez pas faire une fois terminer debut2019 je change de banque sa ses c lair

bonjour la je trouve quand meme que ces abuser me compter 15 euro pour un compte qui est de quel heure a decouvert un courrier que je n ai meme pas eu et qul l ne servira a rien merci d aider vos client grace a nous la sogenal et de plus en plus riche !

Bonsoir . Vous réclamez des documents à mon épouse. Étant un couple « matcho « je vous prie de vous adressez à moi la seule personne qui obtient quelque chose . À bientôt

Mesdames, Messieurs
En vérifiant mon compte ce matin j'ai vu qu'il y avait un prélèvement le 23/10 de 8 € que je n'ai pas effectué. L'objectif est "commission d'intervention".

Qu'est-ce que cela signifie ?

Bonjour je voudrait un autorisation de 300€ découverte afin de pourvoir comblée mais éventuel dépense.
Merci

Je viens auprès de votre bienveillance solliciter votre indulgence et noble compréhension pour l'augmentation du plafond de mon découvert à titre exceptionnel pour ce mois d'Août

ACTIVITÉS 2018

Retour en images sur quelques activités de l'année

VACANCES FAMILLES ET ENFANTS & BILLETTERIE

Vos élus au C.S.E.C (Comité Social et Economique Central) à Paris vous informent:

- Pour les vacances familles: Le catalogue Printemps/Eté/Automne 2019 sera diffusé sous une version dématérialisée aux alentours du 15 décembre 2018.
A l'heure actuelle, les réservations, restent sous forme papier (imprimables en ligne).
La date limite d'inscription pour les réservations en période Rouge est fixée au 09 février 2019.
- Pour les vacances enfants: A l'identique des vacances familles, le catalogue Eté 2019 sera dématérialisé. Les documents d'inscription seront également imprimables en ligne.

Cas d'enfants handicapés: Tous les enfants peuvent participer aux colonies de vacances. Dans ce cadre, un accompagnement spécifique peut être mis en place: structure d'accueil de nos associations partenaires et possibilité d'avoir un animateur dédié pour l'enfant.

Dans les 2 cas, nous vous rappelons que tous les «dossiers d'inscription papier» doivent obligatoirement être transmis au C.S.E.C par voie postale (pas de courrier interne).

Votre CE dispose toujours d'une billetterie, qui vous permet d'acheter des billets à tarifs réduits pour le Kinépolis, Thermapolis, Villa Pompéi et le Zoo d'Amnéville.

Votre demande doit se faire exclusivement par mail auprès de Magalie LASSARD ou Lydie MANGENOT.

Nous y répondons dans les meilleurs délais.
Les tarifs au 15/12/2018 sont les suivants:

Billets de cinéma Kinépolis: 6,95 €
Billets de Thermapolis (forfait de 2h):12 €
Billets Villa Pompéis (forfait de 2h): 21 €
Billets Zoo d'Amnéville:
* Moins de 12ans: 21,70 €
* A partir de 12 ans: 26,60 €

Nous vous faisons également profiter des avantages de la carte INTERCEA en vous l'offrant en début d'année, sur simple demande.

INTERCEA est votre partenaire de réductions pour des domaines variés:

Plus d'informations sur http://www.intercea.fr/

20 rue Winston Churchill 57000 METZ
Tél : 03 87 55 71 91
ce société générale

Vos Elus CFDT
dans la Dec de Metz

Marcel BACK
Didier BALTAZARD
Pierre CUEVAS
Sylvie COLIN
Anne-Laure DUWELZ-REBERT
Stéphanie FELD
Magalie LASSARD
Lydie MANGENOT
Emmanuelle PERRIN-JACOB
Hafida RIFFI
Nicolas RINCKÉ
Monique MOTSCH

Pour toute nouvelle adhésion,
remplissez le bulletin ci-dessous ou appelez notre Délégué Syndical, Pierre CUEVAS

Bulletin d'Adhésion
CFDT DEC DE METZ

AUJOURD'HUI, J'ADHÈRE !

Je soussigné æ M. æ Mme æ Mlle (nom).....
adhère à la CFDT

Prénom.....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse.....
.....

Code postal .....

Ville.....

Entreprise.....
Adresse.....
.....

Téléphone : .....
Portable : .....
E-mail : .....

Temps de travail : ..... %

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents.
Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires.
Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent

JE JOINS UN RIB A MA DEMANDE D'ADHÉSION